

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Neji HERGLI et M. Walid Ben Salah.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 juin 2013
(Exprimé en dinars)**

	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	63 251 380	58 562 762	58 479 681
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 978 658	24 468 248	24 117 280
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	34 432 722	32 444 514	32 712 401
Engagements sur titres	1 840 000	1 650 000	1 650 000
ENGAGEMENTS RECUS	480 771 849	449 812 970	450 199 665
Cautions Reçues	162 060 884	151 769 148	152 179 272
Garanties Reçues	765 932	765 932	765 932
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	49 291 709	46 640 514	46 596 964
Valeurs des biens, objet de leasing	268 653 324	250 637 376	250 657 497
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	17 000 000	4 182 500	9 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	17 000 000	4 182 500 (*)	9 000 000

(*) Montant exprimé en Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
	Notes	2013	2012	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	16 110 511	15 722 990	32 023 669
Intérêts et charges assimilées	16	(7 843 427)	(7 065 324)	(14 529 306)
Produits des placements	17	288 620	187 814	360 421
Autres produits d'exploitation		198 261	224 985	418 255
Produit net		<u>8 753 965</u>	<u>9 070 465</u>	<u>18 273 038</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	18	1 828 573	1 842 656 (*)	3 393 629
Dotations aux amortissements	19	217 063	218 860	441 504
Autres charges d'exploitation	20	842 252	818 610 (*)	1 599 348
Total des charges d'exploitation		<u>2 887 887</u>	<u>2 880 126</u>	<u>5 434 481</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 866 077</u>	<u>6 190 339</u>	<u>12 838 556</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 490 078	1 576 933	1 609 391
Dotations nettes aux autres provisions	22	(53 091)	(18 236)	33 945
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>4 429 090</u>	<u>4 631 642</u>	<u>11 195 220</u>
Autres gains ordinaires	23	149 739	12 916	212 612
Autres pertes ordinaires	24	(425)	(613)	(1 851)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>4 578 404</u>	<u>4 643 945</u>	<u>11 405 981</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(917 727)	(928 434)	(2 297 641)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>3 660 677</u>	<u>3 715 511</u>	<u>9 108 340</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	26	113 795 741	107 274 407	216 037 017
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(115 355 501)	(89 387 513)	(183 450 522)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(2 511 517)	(2 510 041)	(4 568 247)
Intérêts payés	29	(7 439 634)	(6 532 578)	(14 339 904)
Impôts et taxes payés	30	(3 273 162)	(4 813 393)	(7 823 981)
Autres flux liés à l'exploitation	36	1 662 165	(297 137)	(3 352 897)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>(13 121 908)</u>	<u>3 733 745</u>	<u>2 501 464</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(252 568)	(41 353)	(154 503)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	81 945	1 092	27 672
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(4 810 000)	(2 030 000)	(2 144 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 319 499	827 375	1 382 659
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(3 661 124)</u>	<u>(1 242 886)</u>	<u>(888 172)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres	14	(675 222)	(426 467)	(562 980)
Dividendes et autres distributions	35	(3 708 989)	(3 718 874)	(3 782 732)
Encaissements provenant des emprunts	11	103 660 000	71 000 000	199 647 175
Remboursements d'emprunts	11	(82 106 613)	(68 024 167)	(192 440 783)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>17 169 176</u>	<u>(1 169 508)</u>	<u>2 860 680</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires		<u>1 500 000</u>	<u>500 000</u>	<u>(1 000 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>1 886 144</u>	<u>1 821 351</u>	<u>3 473 972</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	8 611 035	5 137 063	5 137 063
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	10 497 179	6 958 414	8 611 035

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL****1-1 Présentation de la société**

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 30 juin 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

*A- Actifs courants**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier**B2- Actifs incertains**B3- Actifs préoccupants**B4- Actifs compromis***Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :**

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques	9 338 722	6 645 790	8 128 988
- Caisses	1 158 457	312 624	482 046
<u>Total</u>	<u>10 497 179</u>	<u>6 958 414</u>	<u>8 611 035</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Créances sur contrats mis en force	362 494 698	335 873 703	341 990 314
Encours financiers	337 405 596	314 614 021	319 575 520
Impayés	26 511 119	22 639 016	23 750 098
Intérêts échus différés	(1 422 017)	(1 379 333)	(1 335 304)
Créances sur contrats en instance de mise en force	334 247	1 682 212	942 205
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>362 828 945</u>	<u>337 555 915</u>	<u>342 932 520</u>
<u>A déduire couverture</u>			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 160 648)	(5 859 541)	(5 716 280)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 754 223)	(10 697 654)	(10 719 024)
Provision collective	(2 200 000)	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 431 953)	(2 123 564)	(2 121 639)
Total net des créances leasing	<u>340 282 119</u>	<u>316 675 156</u>	<u>322 175 576</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2012</u>	<u>320 517 725</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	101 300 530
- Relocations	1 837 705
- Transferts	2 855 645
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(4 871)
- Cessions anticipées	(5 531 336)
- Relocations	(1 712 208)
- Transferts	(2 512 858)
- Remboursements du capital	(79 010 489)
<u>Solde au 30 juin 2013</u>	<u>337 739 843</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	152 747 699	145 083 336	146 785 442
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	218 536 518	202 066 709	213 127 807
- A recevoir dans plus de 5 ans	9 957 230	9 701 765	2 494 481
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	<u>381 241 447</u>	<u>356 851 810</u>	<u>362 407 730</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	24 737 792	23 198 838	23 381 635
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	23 389 038	22 285 502	23 003 470
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 164 879	1 156 174	211 859
Total des produits financiers non acquis	<u>49 291 709</u>	<u>46 640 514</u>	<u>46 596 964</u>
- Valeurs résiduelles	197 405	256 523	250 704
- Contrats suspendus contentieux	5 258 453	4 146 202	3 514 051
- Contrats en instance de mise en force	334 247	1 682 212	942 205
<u>Encours des contrats</u>	<u>337 739 843</u>	<u>316 296 233</u>	<u>320 517 725</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	256 193 688	64 765 036	6 758 743	2 866 920	6 821 209	337 405 596
Impayés	2 156 644	8 534 047	2 009 158	1 804 549	12 006 721	26 511 119
Contrats en instance de mise en force	334 247	-	-	-	-	334 247
CREANCES LEASING	258 684 580	73 299 083	8 767 901	4 671 469	18 827 929	364 250 962
Avances reçues (*)	(2 607 869)	(13 235)	(80)	-	(351 710)	(2 972 894)
Dépôts de garantie (*)	(35 000)	(180 000)	-	-	(5 250)	(220 250)
ENCOURS GLOBAL	256 041 711	73 105 848	8 767 821	4 671 469	18 470 969	361 057 819
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 621 362	1 357 296	-	-	-	26 978 658
TOTAL ENGAGEMENTS	281 663 073	74 463 144	8 767 821	4 671 469	18 470 969	388 036 476
Produits réservés	-	-	(295 722)	(353 983)	(1 782 249)	(2 431 953)
Provisions sur encours financiers	-	-	(365 796)	(371 161)	(5 423 691)	(6 160 648)
Provisions sur impayés	-	-	(839 081)	(1 132 564)	(9 782 579)	(11 754 223)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 500 598)	(1 857 708)	(16 988 518)	(20 346 824)
ENGAGEMENTS NETS	281 663 073	74 463 144	7 267 223	2 813 761	1 482 451	367 689 652
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,26%	1,20%	4,76%	
			8,22%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2012			7,32%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,11%	39,77%	91,97%	
			63,76%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2012			69,36%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Certificats de Dépôt	-	-	1 500 000
- Titres SICAV	20 218	-	1 392 428
<u>Total</u>	<u>20 218</u>	<u>-</u>	<u>2 892 428</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation	11 278 038	6 278 038	6 278 038
- Titres immobilisés	9 193 840	9 637 680	9 290 360
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>20 473 878</u>	<u>15 917 718</u>	<u>15 570 398</u>
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 840 000)	(1 650 000)	(1 650 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>18 633 878</u>	<u>14 267 718</u>	<u>13 920 398</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(183 000)	(103 000)	(183 000)
<u>Montant net</u>	<u>18 450 878</u>	<u>14 164 718</u>	<u>13 737 398</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	6 278 038	5 528 038	750 000
<u>Additions de la période</u>			
- CIL SICAR	5 000 000	3 910 000	1 090 000
<u>Soldes au 30 Juin 2013</u>	<u>11 278 038</u>	<u>9 438 038</u>	<u>1 840 000</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	9 290 360	8 390 360	900 000
<u>Additions de la période</u>			
- Société MEDICARS	-	900 000	(900 000)
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	(14 680)	(14 680)	-
- Société FORACHEM	(38 840)	(38 840)	-
- Société SODAS	(18 000)	(18 000)	-
- Société STAUR	(25 000)	(25 000)	-
<u>Soldes au 30 Juin 2013</u>	<u>9 193 840</u>	<u>9 193 840</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participation</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	999 940	10	9 999 400	2010/2011/2012/2013	99,99%
<u>Total des titres de participation</u>			<u>11 278 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR	50 000	10	500 000	2010	6,25%
* Société OCEANA	2 750	100	275 000	2009	4,91%
* Société FORACHEM	3 884	10	38 840	2008	3,53%
* Société Générale Industrielle et Ingénierie	2 500	10	25 000	2008	0,41%
* Société SODAS	210	100	21 000	2009	5,00%
* Société Immobilière de Carthage	18 000	100	1 800 000	2008/2010/2011	25,00%
* Société TERRE ET PIERRE	500	100	50 000	2010	15,63%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	600	100	60 000	2010	30,00%
* Société DAR EL JELD	15 000	100	1 500 000	2010/2012	24,19%
* SPI LE CAPITOLE	1800	100	180 000	2010/2012	20,45%
* COMETE IMMOBILIERE	3000	100	300 000	2010	21,43%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société VOG TUNISIE	6 000	100	600 000	2010	27,27%
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société LASER INDUSTRIES	12 500	10	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	1 250	100	125 000	2011/2012	25,00%
* Société MIDICARS	18 000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société SWEET HOME	6 400	10	64 000	2012	29,91%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	30 000	2012	20,00%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>9 193 840</u>		
<u>Total</u>			<u>20 471 878</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES IMMOBISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

ARRETE AU 30 JUIN 2013

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels		95 675	-	-	-	95 675	95 675		-	-	95 675	-
Total des immobilisations incorporelles		95 675	=	=	=	95 675	95 675	=	=	=	95 675	=
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	-	4 527 614	2 047 660	97 899	-	-	2 145 559	2 382 055
Matériel de transport	20,0%	792 853	241 615	177 117	-	857 351	557 099	79 189	177 117	-	459 171	398 180
Equipements de bureau	10,0%	365 667	3 603	-	-	369 270	249 632	10 380	-	-	260 012	109 258
Matériel informatique	33,3%	269 694	5 630	-	-	275 324	220 893	17 555	-	-	238 448	36 876
Installations générales	10,0%	356 378	1 720	-	-	358 098	218 887	12 038	-	-	230 925	127 173
Total des immobilisations corporelles		6 312 206	252 568	177 117	=	6 387 657	3 294 170	217 061	177 117	=	3 334 115	3 053 542
TOTAUX		6 407 881	252 568	177 117	-	6 483 332	3 389 845	217 061	177 117	-	3 429 789	3 053 542

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Prêts au personnel	2 334 247	1 742 438	1 925 225
- Créances sur cessions d'immobilisations	338 406	535 039	522 212
- Avances aux fournisseurs	91 150	91 489	91 650
- Avances et acomptes au personnel	7 075	7 908	-
- Etat, crédit de TVA	170 114	1 036 513	-
- Compte d'attente / avance de TVA	60 025	98 126	88 241
- Produits à recevoir des tiers	1 282 529	936 897	1 101 306
- Compte d'attente	14 321	13 517	14 411
- Charges constatées d'avance	224 147	257 527	36 701
- Autres comptes débiteurs	221 180	238 186	226 695
- Charges à répartir	13 500	17 776	-
- Frais d'émission des obligations	506 875	648 264	525 018
<u>Total brut</u>	<u>5 263 568</u>	<u>5 623 680</u>	<u>4 531 457</u>
A déduire :			
- Provisions	(530 593)	(611 503)	(583 684)
<u>Montant net</u>	<u>4 732 975</u>	<u>5 012 177</u>	<u>3 947 773</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	655 860	13 500	669 360	655 860	-	655 860	13 500
Frais d'émission des obligations	(a)	3 394 313	102 001	3 496 314	2 869 295	120 144	2 989 439	506 875
TOTAUX		4 050 173	115 501	4 165 674	3 525 155	120 144	3 645 299	520 375

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des obligations sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 120.144 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	220 250	298 127	220 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 972 894	3 737 498	2 435 623
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 198 219</u>	<u>4 040 700</u>	<u>2 660 948</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques locales	91 314 286	69 542 857	77 392 857
- Banques étrangères	24 843 650	2 931 133	21 421 692
- Emprunts obligataires	127 000 000	153 000 000	136 240 000
- Billets de trésorerie	13 100 000	17 000 000	14 650 000
- Certificats de leasing	41 000 000	29 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>297 257 936</u>	<u>271 473 990</u>	<u>275 704 549</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 514 366	954 223	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	123 006	25 818	134 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 935 038	4 903 212	4 388 590
- Intérêts courus sur certificats de leasing	743 865	622 515	463 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(71 488)	(41 497)	(51 676)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(103 478)	(232 335)	(47 831)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 141 309</u>	<u>6 231 936</u>	<u>5 767 233</u>
<u>Total</u>	<u>303 399 245</u>	<u>277 705 926</u>	<u>281 471 782</u>

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 30 JUIN 2013

(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES								
BANQUES LOCALES								
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 400 000	-	-	1 400 000	-	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	1 800 000	-	-	1 800 000	900 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	7 142 857	-	1 428 571	5 714 286	4 285 715	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	1 050 000	-	150 000	900 000	600 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	3 000 000	-	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 200 000	800 000
AMEN BANK (2013/1)	3 000 000	Globalement 10/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK (2013/2)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (2013/3)	3 000 000	Globalement 08/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	En bloc le 30/06/2013	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2013/5)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
BIAT 2013	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	4 000 000	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT 2013	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB 2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			77 392 857	24 000 000	10 078 571	91 314 286	54 185 715	37 128 571
BANQUES ETRANGERES								
B.E.I EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013)	1 763 392	-	873 093	890 299	-	890 299
B.E.I 2012 EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	9 658 300	-	704 949	8 953 351	7 525 016	1 428 335
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
<u>Sous-total</u>			21 421 692	5 000 000	1 578 042	24 843 650	22 525 016	2 318 634
Total des crédits bancaires			98 814 549	29 000 000	11 656 613	116 157 936	76 710 731	39 447 205

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000		4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	9 240 000	10 760 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
Total des emprunts obligataires			136 240 000	10 760 000	20 000 000	127 000 000	86 000 000	41 000 000
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING								
BILLETS DE TRESORERIE								
Billets de trésorerie à court terme			14 650 000	32 900 000	34 450 000	13 100 000	-	13 100 000
Sous-total			14 650 000	32 900 000	34 450 000	13 100 000	-	13 100 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2013	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 1/2012	3 000 000	En bloc le 14/08/2012	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 2/2012	3 000 000	En bloc le 27/08/2012	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat BARAKA 1/2013	3 000 000	En bloc le 12/08/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	1 000 000	En bloc le 29/07/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	2 000 000	En bloc le 12/08/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 3/2013	3 000 000	En bloc le 15/08/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 4/2013	2 000 000	En bloc le 26/08/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 5/2013	1 000 000	En bloc le 26/08/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 6/2013	1 000 000	En bloc le 28/08/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 7/2013	1 000 000	En bloc le 02/09/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 8/2013	2 000 000	En bloc le 16/09/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 9/2013	2 000 000	En bloc le 23/09/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 10/2013	1 000 000	En bloc le 24/09/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 11/2013	2 000 000	En bloc le 27/12/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 12/2013	3 000 000	En bloc le 13/05/2013	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 13/2013	1 000 000	En bloc le 27/05/2013	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 14/2013	2 000 000	En bloc le 17/06/2013	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 15/2013	2 000 000	En bloc le 24/06/2013	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 16/2013	2 000 000	En bloc le 27/06/2013	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
<u>Sous-total</u>			26 000 000	31 000 000	16 000 000	41 000 000	14 000 000	27 000 000
Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING			40 650 000	63 900 000	50 450 000	54 100 000	14 000 000	40 100 000
TOTAL GENERAL			275 704 549	103 660 000	82 106 613	297 257 936	176 710 731	120 547 205

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	124 827	113 581	107 986
- Effets à payer, prestataire assurance	538 612	41 254	575 701
<u>Sous total</u>	<u>663 439</u>	<u>154 835</u>	<u>683 687</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	3 393 265	3 275 313	2 384 605
- Effets à payer	10 863 825	9 735 019	12 605 110
- Retenue de garantie	95 776	95 776	95 776
- Factures non parvenues	26 423	-	109 346
<u>Sous total</u>	<u>14 379 289</u>	<u>13 106 108</u>	<u>15 194 837</u>
<u>Total</u>	<u>15 042 728</u>	<u>13 260 943</u>	<u>15 878 524</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	268 295	244 640	269 048
- Personnel, rémunérations dues	84	84	-
- Personnel, autres charges à payer	261 096	324 791	291 715
- Etat, retenues sur salaires	92 170	82 360	36 230
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	302 511	316 242	211 969
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	11 574	1 887	-
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	12 493	-	26 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	226 938	331 138	506 994
- Etat, autres impôts et taxes à payer	16 511	19 441	16 713
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 049	7 339	8 071
- Etat, TVA à payer	-	-	124 384
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser	-	65 290	-
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	32 094	20 853	20 698
- CNSS	192 159	198 245	133 682
- CAVIS	20 860	24 726	13 939
- CNAM	15 029	14 455	10 948
- Assurance Multirisque	-	2 888	-
- Assurance Auto	35 089	36 580	-
- Assurance Vie	-	5 378	-
- Assurance Groupe	20 653	18 853	19 449
- Autres comptes créditeurs	459 039	322 003	88 937
- Avances sur cessions titres immobilisés	971 835	-	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	47 855	43 225	47 990
- Prestataires Recouvrement	139 382	84 447	128 175
- Prestataires Assurances	921 766	2 649 240	1 104 038
- Compte d'attente	760 202	-	-
- Diverses Charges à payer	298 570	273 467	291 825
- Autres produits constatés d'avance	6 750	7 047	8 793
- Provisions pour risques et charges	30 000	30 000	30 000
<u>Total</u>	<u>5 151 005</u>	<u>5 124 619</u>	<u>3 390 348</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 447 865	2 447 865
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 750 000	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		16 994 000	12 070 000	12 070 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 486 865	1 382 430	1 318 727
- Actions propres	(D)	(1 655 149)	(843 414)	(979 927)
- Résultats reportés		509 321	265 639	265 639
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>46 585 037</u>	<u>42 072 520</u>	<u>41 872 304</u>
Résultat de la période (1)		3 660 677	3 715 511	9 108 340
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	<u>50 245 713</u>	<u>45 788 031</u>	<u>50 980 644</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,732	0,743	1,822

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927
Achats de l'exercice	45 725	675 222
Solde au 30 juin 2013	99 696	1 655 149

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2013, 1,99% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

AU 30 JUIN 2013

(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	754 145	(410 226)	8 203 155	46 227 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2012		447 865		4 330 000	200 000		3 225 290		(8 203 155)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(426 467)		(426 467)
Encaissement de dividendes sur actions propres							29 483			29 483
Divers					(7 578)		6 720	(6 720)		(7 578)
Résultat de la période close le 30 juin 2012									3 715 511	3 715 511
Solde au 30 Juin 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 382 430	-	265 639	(843 414)	3 715 511	45 788 031
Résultat de la période clos le 30 Juin 2012 (annulation)									(3 715 511)	(3 715 511)
Divers					(63 703)					(63 703)
Rachat d'actions propres								(136 513)		(136 513)
Résultat net de l'exercice 2012									9 108 340	9 108 340
Solde au 31 Décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 Mai 2013		52 135		4 924 000	200 000		3 932 205		(9 108 340)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(675 222)		(675 222)
Encaissement de dividendes sur actions propres							61 477			61 477
Divers					(31 862)					(31 862)
Résultat de la période close le 30 juin 2013									3 660 677	3 660 677
Solde au 30 Juin 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 486 865	-	509 321	(1 655 149)	3 660 677	50 245 713

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts de leasing	15 052 804	14 652 181	29 664 171
- Intérêts de retard	1 018 162	954 790	1 993 125
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	190 343	205 844	346 402
- Autres	159 516	140 912	261 446
<u>Total</u>	<u>16 420 825</u>	<u>15 953 727</u>	<u>32 265 144</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	251 250	415 515	507 042
Intérêts de retard antérieurs	117 012	112 974	159 873
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(433 812)	(563 536)	(600 419)
Intérêts de retard	(244 764)	(195 690)	(307 971)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(310 314)</u>	<u>(230 737)</u>	<u>(241 475)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>16 110 511</u>	<u>15 722 990</u>	<u>32 023 669</u>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	317 003 675	309 311 686	309 311 686
. A la fin de la période	332 481 390	312 150 031	317 003 675
. Moyenne	(D) 324 742 533	310 730 859	313 157 680
- Intérêts de la période	(C) 15 052 804	14 652 181	29 664 171
- Taux moyen	(C) / (D) 9,27%	9,43%	9,47%

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 734 534	3 977 659	7 676 061
- Intérêts des crédits des banques locales	2 330 885	1 750 196	3 658 962
- Intérêts des crédits des banques étrangères	370 855	97 897	300 759
- Intérêts des autres opérations de financement	1 331 114	1 137 961	2 736 904
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	120 144	138 937	279 799
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>7 887 531</u>	<u>7 102 650</u>	<u>14 652 485</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(56 003)	(50 655)	(144 373)
- Autres charges financières	11 899	13 329	21 194
Total des autres charges financières	<u>(44 104)</u>	<u>(37 326)</u>	<u>(123 179)</u>
Total général	<u>7 843 427</u>	<u>7 065 324</u>	<u>14 529 306</u>
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	275 704 549	268 498 157	268 498 157
. A la fin de l'exercice	297 257 936	271 473 990	275 704 549
. Moyenne (B)	286 481 243	269 986 074	272 101 353
- Taux moyen (A) / (B)	5,51%	5,26%	5,38%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts des comptes courants	6 694	6 764	13 483
- Plus values sur cession des titres immobilisés	251 144	129 435	223 399
- Dividendes sur titres SICAV	-	187 926	187 926
- Moins values sur titres SICAV	-	(156 481)	(156 481)
- Plus values sur titres SICAV	17 531	9 048	18 953
- Autres produits financiers	13 251	11 122	73 141
Total	<u>288 620</u>	<u>187 814</u>	<u>360 421</u>

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Salaires et complément de salaires	1 511 922	1 506 926 (*)	2 759 069
- Charges connexes aux salaires	38 295	39 859	91 094
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	228 653	251 476	452 950
- Autres charges sociales	49 703	44 395	90 516
Total	<u>1 828 573</u>	<u>1 842 656</u>	<u>3 393 629</u>

(*) : Solde retraité pour les besoins de comparaison

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	3 793	7 584
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	217 063	197 291	398 369
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	17 776	35 551
<u>Total</u>	<u>217 063</u>	<u>218 860</u>	<u>441 504</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Achats de matières et fournitures	116 637	85 086	162 554
<u>Total des achats</u>	<u>116 637</u>	<u>85 086</u>	<u>162 554</u>
- Sous-traitance générale	15 200	14 553	28 255
- Locations	42 527	38 222	76 824
- Entretien et réparations	85 523	79 965	178 327
- Primes d'assurances	22 930	22 505	45 903
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>166 181</u>	<u>155 245</u>	<u>329 310</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	43 234	36 184 (*)	97 233
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	94 739	86 329	162 977
- Publicités, publications, relations publiques	69 956	110 135	213 693
- Déplacements, missions et réceptions	40 405	41 991	51 924
- Frais postaux et de télécommunications	69 330	73 316	150 047
- Services bancaires et assimilés	86 003	93 016	158 079
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>403 667</u>	<u>440 971</u>	<u>833 953</u>
- Jetons de présence	31 500	31 500	63 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de risques	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de crédits	7 500	7 500	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>54 000</u>	<u>54 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	38 485	16 778	52 263
- T.C.L	45 077	50 000	73 473
- Droits d'enregistrement et de timbres	1 787	1 346	13 977
- Autres impôts et taxes	16 418	15 184	25 818
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>101 767</u>	<u>83 308</u>	<u>165 532</u>
<u>Total général</u>	<u>842 252</u>	<u>818 610</u>	<u>1 599 348</u>

(*) : Solde retraité pour les besoins de comparaison

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 166 336	5 643 706	6 671 817
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 686 770)	(4 021 882)	(4 939 051)
- Créances radiées	40 512	5 109	252 621
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(232 833)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(8 123)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(4 540)
- Encaissement sur créances radiées	(30 000)	(50 000)	(130 500)
<u>Total</u>	<u>1 490 078</u>	<u>1 576 933</u>	<u>1 609 391</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-	80 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des autres actifs	6 909	6 764	13 945
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(60 000)	(25 000)	(60 000)
<u>Total</u>	<u>(53 091)</u>	<u>(18 236)</u>	<u>33 945</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	81 945	970	27 550
- Apurement de comptes	67 136	9 232	115 194
- Restitution d'impôt	-	-	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	659	2 714	69 868
<u>Total</u>	<u>149 739</u>	<u>12 916</u>	<u>212 612</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	553	553
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	75	54	74
- Pénalités de retard	350	6	1 224
<u>Total</u>	<u>425</u>	<u>613</u>	<u>1 851</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Bénéfice comptable	4 578 404	4 643 945	11 405 981
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 166 336	5 643 706	6 671 817
- Dotations aux provisions des autres actifs	6 909	6 764	13 945
- Dotations aux provisions sur titres de participation	-	-	80 000
- Reprises sur provisions	2 686 770	4 021 882	-
- Reprises sur provisions fiscales 2009	-	-	7 131 799
- Reprises sur provisions fiscales 2010	-	-	2 778 657
- Reprises sur provisions fiscales 2011	-	-	1 458 396
- Provisions pour congés payés 2013/2012	-	-	269 048
- Jetons de présence excédentaires	13 500	13 500	22 000
- Diverses charges non déductibles	49 824	34 405	65 766
- Moins values non déductibles sur titre SICAV	-	156 481	156 481
A déduire			
- Provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	-	-	6 196 968
- Reprises sur provisions comptables	2 686 770	4 021 882	5 171 884
- Provisions pour congés payés 2012/2011	-	-	275 124
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	60 000	25 000	60 000
- Dividendes	-	187 926	187 926
- Plus value latentes sur cession SICAV	-	-	1 969
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>8 754 973</u>	<u>10 285 875</u>	<u>18 160 020</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 166 336	5 643 706	6 671 817
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>4 588 637</u>	<u>4 642 169</u>	<u>11 488 203</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société CIL SICAR	-	-	750 000
* SPI SWEET HOME	-	-	64 000
* SPI LE CAPITOLE	-	-	50 000
* Société MEDI CARS	-	-	900 000
* Reliquat à investir	1 966 559	1 989 501	3 160 000
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>2 622 078</u>	<u>2 652 668</u>	<u>6 564 203</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>917 727</u>	<u>928 434</u>	<u>2 297 641</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	689 292	596 313	1 788 940
- Retenues sur placements	1 497	983	1 707
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>226 938</u>	<u>331 138</u>	<u>506 994</u>

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	23 750 098	20 390 357	20 390 357
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(26 511 119)	(22 639 016)	(23 750 098)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 435 623)	(2 700 533)	(2 700 533)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 972 894	3 737 498	2 435 623
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(225 325)	(960 652)	(960 652)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	225 325	303 202	225 325
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 335 304)	(1 327 830)	(1 327 830)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 422 017	1 379 333	1 335 304
- TVA collectée	+		15 458 262	14 251 301	29 326 733
- TVA collectée sur avances et acomptes			(396 275)	(411 307)	(948 363)
- Remboursements principal	+	Note 5	79 010 489	71 446 757	147 065 752
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	16 420 825	15 953 727	32 265 144
- Autres produits d'exploitation	+		198 261	224 985	418 255
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(40 512)	(5 109)	(252 621)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	30 000	50 000	130 500
- Encours financiers virés en pertes	-	Note 5	-	-	9 996
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(125 497)	(256 008)	(537 576)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(342 787)	(413 178)	(1 000 048)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	522 212	437 622	437 622
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(338 406)	(535 039)	(522 212)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	4 871	171 828	190 489
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	5 531 336	8 176 469	13 805 849
			<u>113 795 741</u>	<u>107 274 407</u>	<u>216 037 017</u>

Encaissements recus des clients**NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	15 194 837	9 520 046	9 520 046
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(14 379 289)	(13 106 108)	(15 194 837)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	Note 9	(91 650)	(91 150)	(91 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	91 150	91 489	91 650
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	101 300 530	81 504 531	166 134 617
- TVA sur Investissements	+		13 225 666	11 468 705	23 016 946
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	26 750	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(12 493)	-	(26 750)
			<u>115 355 501</u>	<u>89 387 513</u>	<u>183 450 522</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	(84)	(84)	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	-	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	7 075	7 908	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	683 687	339 389	339 389
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(663 439)	(154 835)	(683 687)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	269 048	275 124	275 124
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(268 295)	(244 640)	(269 048)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	291 715	271 225	271 225
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(261 096)	(324 791)	(291 715)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 230	10 787	10 787
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(92 170)	(82 360)	(36 230)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	211 969	219 682	219 682
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(302 511)	(316 242)	(211 969)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	133 682	123 895	123 895
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(192 159)	(198 245)	(133 682)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	13 939	11 520	11 520
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(20 860)	(24 726)	(13 939)
- CNAM en début de période	+	Note 13	10 948	10 159	10 159
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(15 029)	(14 455)	(10 948)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 13	19 449	18 580	18 580
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 13	(20 653)	(18 853)	(19 449)
- Assurance multirisque en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Assurance multirisque en fin de période	-	Note 13	-	(2 888)	-
- Assurance auto en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	-	Note 13	(35 089)	(36 580)	-
- Assurance Vie en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Assurance Vie en fin de période	-	Note 13	-	(5 378)	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	47 990	50 223	50 223
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(47 855)	(43 225)	(47 990)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	291 825	215 539	215 539
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(298 570)	(273 467)	(291 825)
- TVA, payée sur biens et services	+		129 214	118 821	205 162
- Charges de personnel	+	Note 18	1 828 573	1 842 656	3 393 629
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	842 252	818 610	1 599 349
- Impôts et taxes	-	Note 20	(101 767)	(83 308)	(165 532)
- Charges à répartir	+	Note 9	13 500	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			<u>2 511 517</u>	<u>2 510 041</u>	<u>4 568 247</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	102 001	145 493	163 109
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(99 507)	(247 358)	(247 358)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	174 966	273 832	99 507
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	-	1 370	1 370
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(11 574)	(1 887)	-
			,		
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 388 590	4 679 944	4 679 944
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(3 935 038)	(4 903 212)	(4 388 590)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	880 219	849 841	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(1 514 366)	(954 223)	(880 219)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	134 422	36 202	36 202
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(123 006)	(25 818)	(134 422)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	463 509	374 522	374 522
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(743 865)	(622 515)	(463 509)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	7 843 427	7 065 324	14 529 306
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(120 144)	(138 937)	(279 799)
			<u>7 439 634</u>	<u>6 532 578</u>	<u>14 339 904</u>

Intérêts payés

NOTE 30 : IMPOTS PAYES

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	506 994	535 259	535 259
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(226 938)	(331 138)	(506 994)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	16 713	11 793	11 793
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(16 511)	(19 441)	(16 713)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	8 071	8 254	8 254
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(8 049)	(7 339)	(8 071)
- TVA payée	+		1 973 388	3 604 263	5 337 281
- Impôts et taxes	+	Note 20	101 767	83 308	165 532
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	917 727	928 434	2 297 641
			<u>3 273 162</u>	<u>4 813 393</u>	<u>7 823 981</u>

Impôts payés

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	252 568	41 353	154 503
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>252 568</u>	<u>41 353</u>	<u>154 503</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 24	-	(553)	(553)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	-	675	675
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	81 945	970	27 550
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>81 945</u>	<u>1 092</u>	<u>27 672</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	4 810 000	2 030 000	2 144 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>4 810 000</u>	<u>2 030 000</u>	<u>2 144 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	96 520	697 940	1 159 260
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	251 144	129 435	223 399
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	-	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	971 835	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 319 499</u>	<u>827 375</u>	<u>1 382 659</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

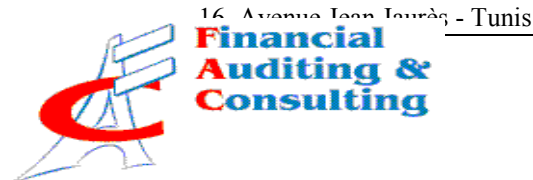
			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes	+	Note 14	3 750 000	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(61 477)	(29 483)	(29 483)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	20 698	11 632	11 632
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(32 094)	(20 853)	(20 698)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	31 862	7 578	71 281
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 708 989</u>	<u>3 718 874</u>	<u>3 782 732</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 9	(690 669)	(490 798)	(769 350)
- Remboursements sur prêts au personnel	-	Note 9	281 647	201 089	296 855
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 101 306	647 306	647 306
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 282 529)	(936 897)	(1 101 306)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	36 701	41 404	41 404
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(224 147)	(257 527)	(36 701)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	226 695	259 074	259 074
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(221 180)	(238 186)	(226 695)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	14 411	564	564
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(14 321)	(13 517)	(14 411)
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser en début de la période	-	Note 13	-	(65 290)	(65 290)
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 13	-	65 290	-
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	1 392 428	-	-
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	(20 218)	-	(1 392 428)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(217 112)	(272 115)	(272 115)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	598 421	406 450	217 112
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 104 038)	(2 363 256)	(2 363 256)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	921 766	2 649 240	1 104 038
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(8 793)	(7 280)	(7 280)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	6 750	7 047	8 793
- Compte d'attente en début de période	-	Note 13	-	-	-
- Compte d'attente en fin de période	+	Note 13	760 202	-	-
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	37 476	58 379	137 022
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	67 794	11 946	185 062
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(425)	(60)	(1 298)
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>1 662 165</u>	<u>(297 137)</u>	<u>(3 352 897)</u>

NOTE 37 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Août 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215

E-mail: neji.fac@planet.tn

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage –
Appartement 7& 8 – Menzah IV – 1082 Tunis

Tél : 71 755 035 / Fax : 71 753 062

E-mail: walid.bensalah@deltaconsult.com.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de Compagnie Internationale de Leasing (CIL) arrêtés au 30 juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 août 2013**Les Commissaires aux Comptes****F.A.C****Mohamed Neji HERGLI****DELTA CONSULT****Walid BEN SALAH**